



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-269

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## CHRO

45-2019-12-16-003 - Arrêté portant délégation de signature générale au directeur adjoint chargé des ressources humaines (1 page)	Page 3
45-2019-12-16-004 - Arrêté portant délégation de signature générale au directeur adjoint chargé des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise (1 page)	Page 5
45-2019-12-16-002 - Arrêté portant délégation générale de signature au directeur adjoint chargé des affaires financières (1 page)	Page 7

CHRO

45-2019-12-16-003

Arrêté portant délégation de signature générale au directeur  
adjoint chargé des ressources humaines

**ARRÊTÉ**

**portant délégation générale de signature  
au directeur adjoint chargé des ressources humaines**

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,  
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté 21 décembre 2019 nommant Madame Sandy TRANSON en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sandy TRANSON est chargée des fonctions de directrice adjointe à la direction des ressources humaines du centre hospitalier régional d'Orléans.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du directeur général adjoint délégation lui est donnée pour l'ensemble des attributions de la direction générale.

**Article 3** : La présente décision est limitée à la journée du jeudi 26 décembre 2019.

Orléans, le 16 décembre 2019

Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2019-12-16-004

Arrêté portant délégation de signature générale au directeur  
adjoint chargé des usagers, de la qualité, de la  
communication et de la gestion de crise

## ARRÊTÉ

### portant délégation générale de signature au directeur adjoint chargé des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,  
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,  
Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,  
Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,  
Vu l'arrêté du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CRÉPY en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Juliette VILCOT-CRÉPY est chargée des fonctions de directrice adjointe à la direction des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise du centre hospitalier régional d'Orléans.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du directeur général adjoint délégation lui est donnée pour l'ensemble des attributions de la direction générale.

**Article 3** : La présente décision est limitée à la journée du vendredi 27 décembre 2019.

Orléans, le 16 décembre 2019

Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER

CHRO

45-2019-12-16-002

Arrêté portant délégation générale de signature au directeur  
adjoint chargé des affaires financières

**ARRÊTÉ**

**portant délégation générale de signature  
au directeur adjoint chargé des affaires financières**

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 4 décembre 2006 nommant Monsieur Jean-Robert CHEVALLIER en qualité de directeur général adjoint du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu le contrat à durée indéterminée du 20 juillet 2017 nommant Monsieur Mickaël MORISSEAU, en qualité de directeur adjoint des finances au centre hospitalier régional d'Orléans,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Mickaël MORISSEAU est chargé des fonctions de directeur adjoint à la direction des affaires financière du centre hospitalier régional d'Orléans.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général et du directeur général adjoint délégation lui est donnée pour l'ensemble des attributions de la direction générale.

**Article 3 :** La présente décision est limitée à la période du 23 au 24 décembre 2019 inclus.

Orléans, le 16 décembre 2019

Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER